



TERR'INFOS

Journal d'information de la commune de Terres de Bord

SOMMAIRE

Édito
Santé
Finance : états des lieux
Restauration scolaire
Arrêt du projet éolien
Épicerie participative
Repas intergénérationnels
Défense incendie
Travaux en 2024
Manifestations (passées et à venir)
Erratum
Expression de l'opposition

ASTREINTE

Nous rappelons le numéro d'astreinte à joindre en **cas de grande urgence** et en dehors des heures d'ouverture de la mairie :

06 13 63 04 69

WANTED

Face aux départs prochains des médecins de Terres de Bord et La Haye Malherbe et du manque de kinésithérapeutes, nous avons organisé avec l'aide des communes alentour une **réunion des professionnels de santé et élus** de notre territoire.

L'objectif de cette initiative était de formaliser la coordination entre les professionnels de santé, mais aussi de créer une

dynamique facilitant l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

Etaient également présents l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, des représentants du Département et de l'Agglomération Seine Eure.

La réunion a débouché sur des pistes de travail pour élaborer ensemble un plan de communication, et de partenariat avec les instances présentes.

Chers habitants de Terres de Bord,

Vous avez été nombreux à assister à la traditionnelle cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 27 janvier et je vous en remercie chaleureusement. Il s'agit d'un moment important, celui du bilan de l'année écoulée, suivi de l'annonce des perspectives et engagements 2024. Ces derniers s'inscrivent dans un contexte économique et social toujours plus tendu. Ces dernières années ont bouleversé les équilibres du monde et ce faisant, par ricochet, notre environnement quotidien. Qui aurait pu prévoir la pandémie de la Covid, la guerre en Ukraine et en Israël, la flambée des coûts de l'énergie, l'inflation galopante ?

Nombre de secteurs – je pense particulièrement à nos Agriculteurs –, doivent affronter des difficultés écrasantes, tout comme les particuliers ou les collectivités locales ! Dans sa gestion quotidienne, la municipalité de Terres de Bord déploie tous ses efforts pour faire face et maintenir un niveau de service public toujours qualitatif.

S'il nous a fallu être agiles dans nos décisions, notre ambition est de rester dans la dynamique que nous avons, maintenant depuis plus de 4 ans et de maintenir nos projets, dans tous les domaines.

Tout ceci afin d'assurer les services et le développement harmonieux de notre village tout en maintenant les finances saines et sans augmentation de la fiscalité locale.

Le récent vote du budget, lors du conseil municipal du 3 avril, témoigne de cette volonté. Le budget primitif s'équilibre à 1 388 410,42 € repartis pour la section de fonctionnement à 1 115 260,21 € et pour la première fois depuis la création de Terres de Bord, la section d'investissement atteint 273 150,21 €. Vous trouverez dans ce bulletin un état des finances et les réalisations engagées pour 2024 et même 2025.

Déjà le printemps, l'été arrive à grand pas. L'occasion idéale de se retrouver lors des différentes manifestations proposées et en particulier les 24 et 25 août pour le Festival de la Libération organisé par l'association Terres de Fêtes et la municipalité. Le proverbe ne dit-il pas que la musique adoucit les mœurs ?

Passer un agréable et doux printemps et un très bel été.

Chaleureusement,

Votre Maire,
Patrice PHILIPPE



CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC)

En 2023, la chambre régionale des comptes a contrôlé le fonctionnement de la commune sur la période 2019 – 2022. Ce sont des juges qui vérifient en particulier l'état financier de la commune et sa

gestion. Ancienne municipalité de 2019 à juillet 2020 et nouvelle municipalité de juillet 2020 à fin 2022. Quelques extraits du rapport que vous pouvez retrouver en intégralité sur le site internet de la commune. **En italique des passages issus du rapport de la CRC.**

1) LA DETTE ET L'ORIGINE DE LA FUSION DE MONTAURE ET TOSTES

Emprunts bancaires transférés à la commune nouvelle de Terres de Bord

Organisme de prêt	Commune emprunteuse	Objet	Montant en €	Année de souscription
Caisse d'Épargne	Montaure	Salle des fêtes	500 000,00	2006
Crédit Foncier	Tostes	Logements	259 163,33	2002
Crédit Agricole	Tostes	Travaux voirie	111 387,20	2007
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Tostes	Clocher Église	65 000,00	2014

On peut voir ici que la commune de Tostes a emprunté 435 550,53 € entre 2002 et 2014. Ce sont ces emprunts et en particulier le dernier qui ont précipité la fusion entre Montaure et Tostes **puisqu'en**

2016 la commune de Tostes, dont Mme Deshayes était alors Maire, n'a pas réussi à honorer dans les délais le remboursement d'un emprunt.

Tostes a alors cherché à fusionner avec une

ou plusieurs communes. Pont de l'Arche et La Haye-Malherbe ont refusé en raison de la dette trop importante. Montaure a accepté, Terres de Bord est née le 1er janvier 2017.

2) LE FONCTIONNEMENT COURANT

Sur la période 2019 à 2022, la collectivité a diminué ses charges de gestion de 8,30 % par une maîtrise de ses dépenses alors que ses produits de gestion ont connu une augmentation de 5,20 %, d'où **un accroissement régulier de l'excédent brut d'exploitation.**

Évolution des produits et charges de gestion de 2019 à 2022

En €	2019	2020	2021	2022	Evolution
Produits de gestion	840 388	812 330	841 482	884 131	+ 5,20 %
Charges de gestion	796 584	697 424	737 279	730 503	- 8,30 %
Excédent brut de fonctionnement	43 804	114 906	104 203	153 629	+ 27,07 %

3) LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (brute et nette) permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer ses investissements par ses excédents de fonctionnement. Exprimée en pourcentage des produits de gestion, la capacité d'autofinancement brute (avant remboursement de l'annuité en capital de la dette) devrait, pour une collectivité confrontée à des besoins d'investissement normaux, se situer au-delà de 15 %. En dessous de ce seuil, la situation financière de la collectivité présente une relative fragilité qui peut la conduire à s'endetter plus que de raison ou à différer des investissements pourtant nécessaires.

La CAF de la commune a connu une dynamique relativement erratique au cours de la période de contrôle. Très faible en début de période, **la CAF brute a atteint en 2022 le seuil de 15 % des produits de gestion.**

4) LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET L'ENDETTEMENT

La commune assumait le remboursement de quatre emprunts jusqu'en 2020. Elle a souhaité renégocier ces emprunts auprès d'un organisme unique de crédit, lui permettant ainsi de disposer d'un taux plus avantageux.

Elle a donc souscrit fin 2020 un nouvel emprunt de 435 000 euros pour une durée de neuf ans, et a procédé en parallèle à un remboursement anticipé de tous ses autres emprunts en cours.

La renégociation de ses emprunts en 2021 a permis à la commune de limiter les frais financiers versés annuellement, qui sont passés de près de 20 300 euros en 2019 à 2 070 euros en 2022. Couplée au non-renouvellement d'un poste à la suite d'un départ à la retraite (soit un salaire annuel de 24 000 euros) et à la diminution des indemnités des élus (avec une économie évaluée à environ 68 000 euros en trois ans), cette renégociation a permis une économie non négligeable, y compris après prise en compte des indemnités exigées par les établissements de crédit pour remboursement anticipé.

Sur la période, la chambre observe que la situation financière de la commune s'est traduite par une recherche d'une meilleure capacité d'autofinancement, par une maîtrise des charges de fonctionnement, dont il conviendra de confirmer le rétablissement dans les exercices à venir.

Evolution de l'endettement de la commune

En €	2019	2020	2021	2022
Encours de dette du BP au 1 ^{er} janvier	520 730	466 175	406 910	417 665
Annuité en capital de la dette (hors remboursements temporaires d'emprunt)	47 827	49 883	418 682	47 492
Nouveaux emprunts	0	0	435 752	0
Encours de dette du BP au 31 décembre	466 175	406 910	417 665	365 105
Capacité de désendettement BP, trésorerie incluse en années	15,4	2,8	8,6	1,9

ET EN 2023 ?

L'excédent de fonctionnement c'est ce qu'il reste lorsque la commune a payé tout ce qui est nécessaire à son fonctionnement (salaires, électricité, chauffage, etc...)

En 2023 la commune a dégagé un excédent de fonctionnement de 204 977,15 € contre environ 40 000 € en 2019. C'est avec cet excédent qu'il est possible d'investir sans emprunter.

Pour pouvoir emprunter il faut dégager un excédent de fonctionnement d'au moins 15 % et avoir une capacité de désendettement inférieure à 10 ans. Nous sommes à presque 20 % et il faudrait 1 an et demi pour désendetter la commune.

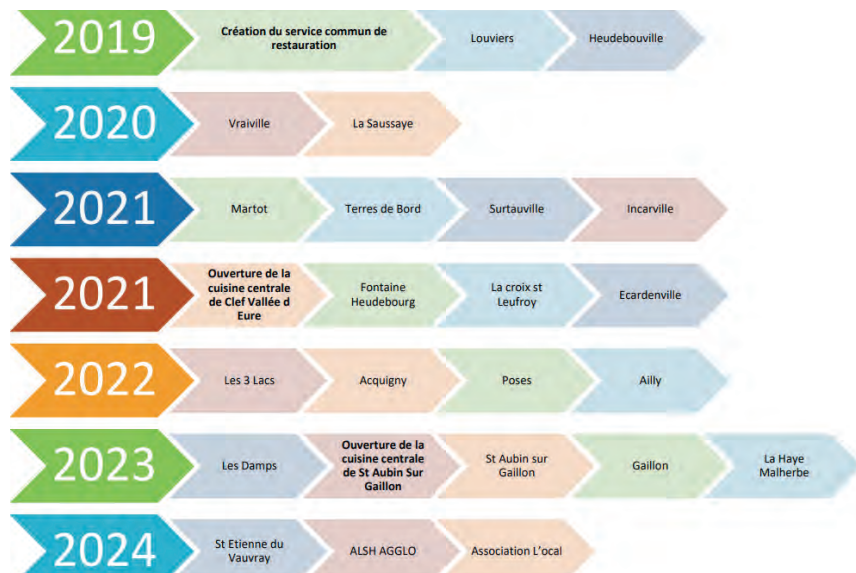
Nous pouvons donc à nouveau emprunter et avancer sur le projet de rénovation/extension de l'école. C'était totalement impossible en 2019.

RESTAURATION SCOLAIRE À TERRES-DE-BORD RÉGIE DES 2 AIRELLES

Avant 2021, la cuisine communale mettait en œuvre des produits alimentaires issus d'un fournisseur conventionnel : conserves, surgelés, légumes non bio livrés une fois par semaine, produits laitiers standardisés sous plastiques, etc...

La commune de Terres-de-Bord a rejoint en **mai 2021** le service commun de restauration collective la « Régie des 2 Airelles » aux côtés de Louviers, d'Heudebouville, de la Saussaye, de Vraiville, de Martot, de Surtauville, de Quatremare et d'Incarville.

Depuis cette date, d'autres communes ont rejoint le mouvement :



Les objectifs du service commun ont pour but de :

- Proposer à l'échelle du territoire une alimentation de qualité, avec une priorité donnée aux produits biologiques issus de circuits courts d'approvisionnements et des produits de saison,
- Harmoniser la prestation alimentaire des membres du service commun,
- Permettre aux membres du service commun de participer activement au projet de restauration portée par la Régie des deux Airelles, et l'Agglo Seine-Eure, par une approche concertée et collective,
- Optimiser le rapport qualité-prix des repas servis aux convives des membres du service commun.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Un autre objectif commun à Terres-de-Bord, l'Agglo Seine-Eure et la Régie des 2 Airelles est la lutte contre les déchets, comprenant la lutte contre le gaspillage alimentaire.

D'une part, la cantine n'utilise **plus du tout de plastique** :

- pas de contenants alimentaires de cuisson / de réchauffe en plastique,
- pas de contenants alimentaires de service en plastique,

- privilégier les carafes d'eau potable aux bouteilles d'eau plate en plastique,
- pas d'ustensiles à usage unique en matière plastique.

D'autre part, le changement dans les habitudes de consommations pour chaque enfant n'est pas immédiat, ce qui est tout à fait normal. La mutation de la cantine scolaire en 2021 passe par une **nouvelle éducation au goût** et un changement des habitudes : « Adieu haricots en conserves et betteraves en barquettes plastiques ! Ciao les yaourts de la grande distribution et le fromage sous vide industriel! »

Entre 2021, au démarrage du service commun, et 2023 (date de la dernière campagne de pesée), le gaspillage alimentaire a baissé de **47g/repas/enfant des classes de primaire** et de **90g/repas/enfant des classes de maternelle**.

La commune, l'Agglomération et la Régie sont conscients que cette lutte contre le gaspillage n'est pas finie, des actions sont mises en place pour :

- sensibiliser les enfants au travers d'affichage de prévention,
- former et informer le personnel de restauration,
- proposer un choix de portions en fonction des petites et grandes faim

des enfants,

- la prise en compte des remarques des commissions mensuelles des menus au travers d'actions correctives.

La part de produits de qualité et durables qui entrent dans la composition des repas servis aux convives (scolaires mais également les participants aux repas intergénérationnels, Cf. article dans ce bulletin), l'information est disponible pour chaque semaine sur le site Menu :

<https://infoconso-louviers.salamandre.tm.fr/Scolaire.html>

Une part importante des fournisseurs « non-bio » est déjà détentrice d'un autre label de qualité :



L'Agglomération Seine Eure accompagne ces producteurs dans leurs démarches administratives pour accéder à la certification « Bio » :



COUP DE POUCE FACTURES D'ÉNERGIE

Pour amortir la hausse de l'énergie en France, le Conseil départemental de l'Eure soutient les retraités et les travailleurs aux revenus modestes. Il propose, sous condition de ressource, **une aide d'un montant maximum de 70 € par foyer**.

Vous devez faire votre demande avant le 15 juillet 2024, dernier délai.

Pour en bénéficier, il faut :

- exercer une activité professionnelle ou être retraité avec un revenu net mensuel :
 - entre 1 012 € et 1 521 € pour une personne seule ;
 - entre 1 012 € et 3 000 € pour un couple.
- résider dans l'Eure.

Le formulaire de demande est disponible en mairie. Vous pouvez également le télécharger via le lien suivant : <https://eureennormandie.fr/nos-aides-et-services/particuliers/coup-de-pouce-energie/>

Nous vous rappelons que le **CCAS** de la commune **reste à votre disposition** en cas de besoin.

Coup de pouce !

Bénéficiez d'une aide exceptionnelle jusqu'à

70€



LE PROJET ÉOLIEN DÉFINITIVEMENT ENTERRE.

Initié en 2018, le projet porté par l'Agglomération et le SIEGE visait à installer un parc éolien sur 5 communes du territoire Seine-Eure : La Haye-Malherbe, Mandeville, Surtauville, Terres de Bord et Vraiville. Après 1 an d'étude du potentiel venteux, et malgré de bons résultats, les parties prenantes décident aujourd'hui de mettre un terme au projet pour des raisons techniques et administratives.

Les contraintes évoquées sont celles de la hauteur des éoliennes en bout de pales : celles-ci ne devaient pas dépasser les 90 m de haut. C'est le format qui avait été choisi notamment au regard des

contraintes imposées par l'aviation militaire et civile : le foncier pressenti pour le projet éolien se situe à proximité de la base aérienne 105 d'Evreux. La réglementation impose cette hauteur maximale de 90 m. C'est aussi une hauteur qui avait permis de faire consensus auprès des différentes parties prenantes.

Si la réglementation était connue dès le début du projet, la très bonne exposition de la zone nécessitait que le potentiel venteux soit tout de même testé, pour des éoliennes culminant à 90 m. Un mât de 42 m de haut a été installé en octobre 2022, pour 1 an, pour mesurer la vitesse du vent. Les résultats, plutôt bons, ne permettent cependant pas d'envisager une production suffisante pour entrevoir la rentabilité du projet.

L'augmentation significative des coûts de construction de ces derniers mois obèrent définitivement la poursuite du projet.

Les parties prenantes ont donc abandonné ce projet, les propriétaires terriens sont avertis par courrier de l'abandon, le mât de mesure va être démonté. Aucune indemnité n'est à verser par les communes qui ne portaient pas le projet.

Enfin, les cartes de développement des énergies renouvelables établies par les services de l'état ne mentionnent aucun terrain propice à l'installation d'éoliennes à Terres de Bord pour les raisons évoquées ci-dessus. **Il n'y aura donc pas d'autre projet public ou privé.**

L'ÉPIPELETTE, TERRES D'ÉCHANGES

Le 19 février avait lieu une réunion publique avec l'association "Bouge ton Coq" pour parler du **projet de l'épicerie participative**. La salle des fêtes de Tostes était pleine, **plus d'une centaine de personnes** ont répondu à l'appel.

Pour pouvoir profiter du commerce, **il faudra être membre de l'association moyennant une petite cotisation et donner quelques heures de son temps pour son bon fonctionnement.**

Les gens motivés par cette action se

sont répartis sur cinq groupes de travail : groupe pilote, groupe local, groupe produits, groupe communication et groupe logiciel. Chaque groupe travaille de son côté et le 2 mai a eu lieu la **1ère assemblée générale de l'association "TERRES D'ÉCHANGES"** pour expliquer et voter les dispositions de l'épicerie.

Il a été décidé que le nom de l'épicerie sera "L'ÉPIPELETTE", contraction des mots épicerie et pipelette car ce lieu se veut convivial. L'association espère une **ouverture de l'épicerie pour octobre 2024.**

Tère assemblée générale



Travaux dans l'ancienne mairie de Tostes pour la transformer en épicerie



REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS À LA CANTINE



Depuis le 14 mars, **les retraités de la commune peuvent partager le repas de la cantine** avec les enfants du CE1 au CM2 de l'école de Montaure.

Les premières dates ont attiré une quinzaine de retraités, avec un maximum de 8 personnes par repas.

Les séniors qui ont participé et les enfants ont beaucoup apprécié et sont demandeurs de renouveler ces bons moments !

Vous pouvez vous aussi les rejoindre et vous inscrire dès aujourd'hui aux horaires d'ouverture de la mairie.

Prochaines dates : **20 juin, 4 juillet.**

REPAS PRINTEMPS AINÉS DE DES

Dimanche 7 avril, les aînés de la commune se sont retrouvés pour le désormais traditionnel repas de printemps proposé par le CCAS et la municipalité.

Ils ont pu apprécier le repas concocté par Cyril

et Cédric de la régie des 2 Airelles, le service à table assuré par les élus municipaux et du CMJ (merci à Robin, Jonas et Justin) ainsi que l'animation de Stéphane Cléret et son saxophone.

Entre humour et danses, la bonne humeur a régné toute la journée !



NOTRE PRÉPOSÉ MIS À L'HONNEUR

Lors de la cérémonie des vœux le samedi 27 Janvier 2024, Monsieur **Christian PEYRE** accompagné de son épouse, a reçu des mains de Monsieur le Maire la **médaille de la commune.**

Monsieur Christian PEYRE a déposé durant 27 années nos courriers dans notre commune, et nous lui souhaitons une **retraite longue et satisfaisante.**



GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS POUR LA BIODIVERSITÉ

La gestion différenciée est une nouvelle approche de gestion qui consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace vert, ce qui veut dire que chacun est aménagé et géré de manière réfléchie, en fonction de son utilisation et de ses caractéristiques, selon le principe "entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible".

La mise en œuvre de la gestion différenciée implique une série de changements concrets dans la façon dont les espaces verts sont aménagés et entretenus :

- **Remplacement des annuelles par des vivaces** : Cela contribue à **réduire le besoin de désherbage**, d'entretien régulier et d'arrosage. Les vivaces, fleurissant sur plusieurs années, survivront à l'hiver et ne nécessiteront pas d'être replantées chaque année, permettant de **maîtriser les coûts**.
- **Tonte moins fréquente** : La diminution de la fréquence de tonte permet de **réduire les émissions de CO2**, le bruit des tondeuses, les coûts d'entretien, tout en libérant du temps pour les équipes de la commune, pour effectuer d'autres missions.
- **Fauche annuelle sélective** : La fauche annuelle sur certaines zones favorise la **floraison des plantes**,

stimulant la biodiversité en attirant pollinisateurs et oiseaux. Laisser les plantes monter à graines après une fauche tardive peut également **aider les oiseaux à se nourrir**.

- **Eco pâturage** : Lorsque possible, l'éco pâturage est préféré pour limiter l'utilisation d'outils thermiques, contribuant ainsi à réduire l'impact environnemental.
- **Taille moins fréquente des haies** : Notamment pendant la période estivale pour **éviter de détruire les nids d'oiseaux**, cette pratique s'aligne sur le **respect de la faune locale**.

Une étude est actuellement menée en partenariat avec l'Agglomération Seine-Eure pour établir un plan de gestion différenciée qui sera progressivement mis en œuvre à partir de 2025.



DÉFENSE INCENDIE DE NOTRE COMMUNE

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) désigne les infrastructures utilisées pour fournir de l'eau en cas d'incendie, comme les hydrants et les réserves d'eau. Depuis 2017, un règlement impose des distances et des débits minimaux pour ces points d'eau. Ainsi, la commune s'est engagée dans des travaux de développement de sa couverture DECI, dans les Hameaux des Fosses et de la Cramponnière.



Nous avons consulté les services de Véolia pour étudier la possibilité d'installer un PEI sur le réseau d'adduction en Eau Potable dans le hameau des Fosses. La mairie a mis au budget 2024 l'achat d'une petite

parcelle au centre du hameaux des Fosses, afin d'enfouir une citerne enterrée de 30m³ pour la DECI de 18 bâtiments sur la commune de Terres-de-bord et 9 habitations de la commune de Louviers. Ce dispositif existe déjà sur notre commune au lotissement de l'Argilière.

Nous préférons investir dans l'installation d'une citerne enterrée plutôt qu'une poche hors-sol pour :

- Une durée de vie supérieure : 50/60 ans alors qu'une poche et garantie 10 ans par les constructeurs,
- Une meilleure intégration dans l'environnement : Invisible du domaine public, absence de clôture de protection, dispositif d'aspiration identique à un autre PEI,
- Un partage des coûts avec la commune de Louviers.

DES TRAVAUX À L'ÉCOLE

Un visiophone va être installé pour permettre l'accès à l'école sur le temps scolaire de façon sécurisée. La directrice pourra contrôler qui demande à rentrer et ouvrir à distance sans avoir à quitter sa classe comme c'est le cas actuellement. Coût 4 500 €.

L'ancienne salle de restauration scolaire va être réaménagée en salle de classe. Elle accueillera les moyens-grands à la rentrée. Pose de toilettes, reprise de peintures, aménagement d'un local annexe sont au programme. Coût estimé 8 000 €.

La yourte sera utilisée par le centre de loisirs dès cet été.

La dotation pour acheter le matériel scolaire a été augmentée de 5 € par élève pour la rentrée 2024-2025.



CHANGEMENT DES VITRINES D'AFFICHAGE

8 vitrines d'affichages vont être changées. Les anciennes ne fermaient plus ou il était impossible de lire les documents. Elles vont donc toutes être remplacées. Coût 8 400 €

UN CITY STADE À TERRES DE BORD

Un city stade va être prochainement installé à Terres de Bord. Il remplacera l'actuel terrain de tennis, en très mauvais état. L'école, le centre de loisirs et l'ensemble de la population pourront l'utiliser, il servira donc à tous. Les riverains ont été consultés le 13 mai. Coût 70 000 € hors subventions.



RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES ROBERT GUERRE DE MONTAURE

La salle des fêtes Robert Guerre de Montaure va être rénovée début août. Réparation des murs, mise en peinture, réparation du

parquet et vitrification. Elle n'avait jamais été rénovée depuis sa construction il y a 15 ans. Elle est également utilisée pour la restauration scolaire depuis l'épidémie de covid. Coût 16 000 €.

En 2025, la **salle des fêtes de Tostes sera à son tour rénovée.**



RÉNOVATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE MONTAURE

L'église Notre Dame de Montaure est un monument remarquable, inscrit au patrimoine, avec un clocher du XIème siècle. Malheureusement, le temps et le manque d'entretien ont mis ce monument en péril et il faut entreprendre des travaux pour le sécuriser puis le rénover.

Pour un bâtiment inscrit aux monuments historiques il est

nécessaire d'établir au préalable un diagnostic archéologique qui comprend des relevés, un historique du lieu, un diagnostic sanitaire et une programmation des travaux à réaliser. Il est impossible de réaliser des travaux et d'être subventionné sans ce diagnostic et l'accord des bâtiments de France.

Cette étude très complexe est lancée, elle a été confiée à Aurélie Randon, architecte du patrimoine pour un coût de 27 000 €. Nous en attendons les résultats en fin d'année.



LE S'COOL BUS À TERRES DE BORD

Le S'Cool bus® est un vélo-bus à assistance électrique qui propose un service innovant, ludique, sportif et écologique, de ramassage scolaire gratuit pour les enfants.

Doté de 9 places, il est capable de transporter 1 adulte et 8 enfants via 9

pédaliers indépendants à assistance électrique.

Il permet aux enfants, après inscription par les parents, d'aller à l'école tout en pédalant. Le chauffeur de ce vélo-bus électrique récupère les enfants devant chez eux et les emmène jusqu'à la grille de l'école. À la fin de leur journée d'école, les enfants remontent à bord des S'Cool bus® et sont reconduits à leur domicile.

Le dispositif permet aux enfants de

prendre goût au vélo, de pratiquer une activité sportive, de se sensibiliser à la sécurité routière, de créer du lien social, d'apprendre l'autonomie, le partage, et évite d'utiliser des transports polluants.

Le S'cool bus est actuellement en service et transporte les enfants des rues Pasteur et du Clos Binaux vers l'école de la Vallée. Après travaux sur la D 313 à la Vallée (voir article dans ce bulletin), il desservira Tostes.



LE MATIN



Votre enfant est prêt avec son casque et son gilet à l'heure prévue de prise en charge.



Le S'Cool bus® arrive devant chez vous et prend en charge votre enfant.



Le S'Cool bus® dépose les enfants à l'entrée de l'école.

L'APRÈS-MIDI



À la sortie de l'école, le conducteur prend en charge les enfants et les aide à revêtir leur casques et chasubles.



Le S'Cool bus® dépose votre enfant devant votre domicile.



MUR DU CIMETIÈRE DE MONTAURE RÉPARÉ.

Une partie du mur du cimetière de Montaure s'était effondrée suite à une tempête. Il vient d'être réparé par l'association CURSUS. Les travaux ont été financés par l'Agglomération Seine-Eure et la commune (1 500 €).



SÉCURISER LA TRAVERSÉE DE LA VALLÉE SUR LA D313 (AXE ELBEUF-LOUVIERS)

Le S'cool bus doit à terme transporter les enfants de Tostes vers l'école de la Vallée. Il passera sur le chemin de Tostes qui dessert le cimetière mais doit traverser la D313.

Des comptages ont été réalisés sur cet axe et révèlent un trafic de plus de 3000 véhicules par jour avec une vitesse moyenne de 80 km heure (pour 50).

Une étude a donc été lancée par les communes de Terres de Bord et La Haye-Malherbe, l'agglomération Seine-Eure et le département. Le résultat avec le plan de financement sera connu fin juin.

Les objectifs sont la diminution de la vitesse dans le hameau et le développement des circulations douces (piétons, vélo).

Nous réunirons les habitants pour une concertation avant les travaux prévus en 2025.

TERRES DE BORD - MONTAURE

3^E FESTIVAL DE LA LIBERATION

24 & 25 août

Concerts Gratuits

Samedi à partir de 18h :
Soul Trip - Hot Slap
J Sugar - Mekanik Stairs
Les Agités du Bocal

Dimanche
à partir de 12h :
Two of Us
Endless

FOIRE A TOUT
BUVETTE - RESTAURATION

Camp Viking

Ateliers Low Tech

Organisé par l'Association Terres de Fêtes
terres.de.fetes@free.fr - 06 11 78 70 85 - f Terres De Fêtes



L'OPPOSITION S'EXPRIME :

Pas d'augmentation des taxes communales des impôts... diminution des services rendus

aux habitants !

Que pensez-vous de l'impression de village à l'abandon : plantation du parterre de colza devant

l'église de Montaure, absence de nettoyage des rues et de la renouée envahissante à Tostes.

Et puis que pensez-vous du manque de connaissance du territoire communal: les plantes et arbustes dans le jardin de l'église de Tostes là où lors des inhumations pouvaient se rassembler ceux qui n'avaient plus de place dans l'église.

La suppression du parking informel devant l'église de Montaure, très utile lors des célébrations de mariage ou d'inhumation.

La demande des habitants du Chemin du Petit Noyer d'un cheminement carrossable pour rouler leur poubelle jusqu'au point de ramassage.

La Mare des Devis, formée par une source naturelle est utilisée pour les animaux et les terres.

L'Agglo a décidé de la nettoyer en la vidant !

Le maire et sa majorité, totalement ignorants de sa fonction, ne s'y sont donc pas opposés

déclenchant la colère des utilisateurs.

Et encore et toujours le manque de transparence, qu'en pensez-vous ?

À l'ordre du jour du dernier conseil figurait un devis de travaux dans l'ancienne mairie de Tostes : les travaux étaient déjà réalisés sur la base d'un seul devis. Pas de consultation d'autres entreprises locales, décision autoritaire du maire dans la plus totale indifférence de ses conseillers...

20 mai 2024, les riverains du futur citystade sont toujours en attente d'être consultés...

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION TERRES DE FÊTES
2ÈME ÉDITION

DIMANCHE 23 JUIN

**LES VIEUX PISTONS
À TERRES DE BORD**

RASSEMBLEMENT DE VÉHICULES ANCIENS
DE PLUS DE 30 ANS

INSCRIPTION GRATUITE
VENEZ EXPOSER VOTRE VÉHICULE
ANCIEN

MOBYLÈTTES
MOTOS
VOITURES

VÉHICULES ANCIENS

SUR LE TERRAIN COMMUNAL
DE MONTAURE - TERRES DE BORD

DE 10H À 17H

BUVETTE • RESTAURATION

Renseignements & Inscription
06.11.78.70.85 terres.de.fetes@free.fr Terres De Fêtes

LES VIEUX PISTONS, 2ÈME ÉDITION

L'association Terres-de-Fêtes organise son deuxième rassemblement de véhicules anciens le dimanche 23 juin sur le terrain communal, derrière la salle des fêtes, Rue des Forrières.

Participez à cette manifestation en tant que visiteur, mais aussi en tant qu'exposant en complétant et en renvoyant le bulletin d'inscription disponible.

Les voitures anciennes, mais aussi les vans, les motos, les motocyclettes sont les bienvenues.

ERRATUM

Dans notre bilan état civil 2023 nous avons omis de signaler le **décès de M. PARISOT Jean-Claude le 12 août 2023 à Pont de l'Arche**. Ancien conseiller municipal, il était aussi engagé dans l'action humanitaire en Roumanie. **Toutes nos excuses à la famille et aux proches.**

NETTOYONS LA NATURE – RAMASSAGE DE DÉCHETS

Lundi 25 mars, dans la fraîcheur matinale, 29 volontaires se sont rassemblés dans notre commune.

Après avoir partagé un café de bienvenue et écouté les consignes de sécurité, nous nous sommes répartis pour :

- **Récupérer des déchets de chantier abandonnés** au bas de la ravine, environ 5m³ de poutres, portes, encadrements de fenêtres, sablière, mais aussi gravats de béton, etc. ce qui fait déjà 1 tonne de déchets remontés à la main jusqu'au camion, puis vers la déchetterie d'Alizay ;

- **Ramasser des déchets aux Fosses et le long de la RD 79** en sortie de Tostes direction Pont-de-l'Arche (pneus, cannettes, bouteilles de verres, emballages, détritux, mégots, etc...) en grande quantité ;

- **Planter les 21 derniers plants** d'arbres et arbustes pour le futur îlot de fraîcheur (finalisation du programme **1 naissance, 1 arbre** du département de l'Eure).



Au grand jeu du Bingo des pollueurs , nous avons coché toutes les cases :

- **80 kg de bouteilles de verres** collectées dans les containers de l'Agglo pour recyclage

- **13 kg de cannettes aluminium**, transférées au site de recyclage métaux et 10 € payés sur le compte de l'association « K'net partage »

- **12 kg de déchets recyclables** (type emballages) é déposés dans les bacs jaunes de l'Agglo pour réintégration dans la filière de tri

- **11 pneus** (environ 80 kg) , déposés en déchetterie pour valorisation/recyclage (ex. BTP, gazon synthétique,...)

- **50 kg de gravats** (béton), déposés en déchetterie, recyclé en base pour les routes et autoroutes

- **145 kg de déchets non valorisables**, mis bacs déchets gris

- **1 Tonne de bois de construction** , déposés en déchetterie pour valorisation (combustible collectivité)

Soit 380kg de déchets enlevés de notre environnement, dont 60% retournent au recyclage ! (1380kg et 90% si on compte le bois combustible)

Bravo et merci aux volontaires qui se sont engagés bénévolement dans la protection de notre environnement.

Prochaine date: **vendredi 20 septembre 2024** pour le **World Clean Up Day** !

N'hésitez pas à nous rejoindre !



Écologique, bénéfique pour la santé, le vélo répond aux enjeux économiques, sociaux et sanitaires de nos territoires.

Ce dimanche 12 mai, notre commune a organisé, pour la 3ème année consécutive, l'événement autour de la promotion du vélo.

En dépit d'une météo orageuse sur l'après-midi et d'un congé de fin de semaine rallongé, nous avons lancé :

- **l'atelier "remise en selle"** pour aider les moins aguerris à appréhender les véhicules du trafic routier,

- **la balade VTT " Découvrons notre forêt de Bord" le matin à 10h** sur 2 boucles de 9 et 16 km, précédée d'un échauffement dynamique,

- **la balade sur route " Découvrons notre village et ses voisins" à 14h** sur 1 boucle de 16 km.

Les **ateliers de diagnostic / entretien** (animés par La Petite Cyclote) étaient présents toute la journée ainsi que **les puces vélos & ses équipements**.

Si la bourse aux vélos n'a pas eu le même succès que l'année dernière, l'atelier d'autoréparation n'a pas chômé avec une bonne dizaine de

cycles passés entre les mains de Benoit et d'Alexis.

Un grand merci aux participants, aux volontaires, aux bénévoles de l'association Terres-de-Fêtes pour la tenue de la buvette, et à Thierry pour l'approvisionnement en pizzas.

À vos agendas : on se retrouvera le 11 mai 2025 pour la 4ème édition de TDBV !



BRANCHE & CINÉ 2024

Le festival **Branche & Ciné**, créé en 2018 par l'ONF, propose des **projections en plein air en forêt** dans les régions des Hauts-de-France, d'Île-de-France et de Normandie, ainsi que des séances dans des salles de cinéma.

Expérience cinématographique unique connectée à la nature, Branche & Ciné attire chaque année un public nombreux et varié. En 2022, il a accueilli près de 5 000 spectateurs dans les régions et présenté 15 long-métrages consacrés à la forêt. Il a lieu chaque année en début d'été.

En 2023, plus de 600 personnes ont assisté aux séances en plein-air sur l'aire d'accueil forestier des Damps.

Le festival est reconduit en 2024, réservez votre agenda pour les séances du **27 au 29 juin 2024 !!**

